

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du Journal de l'Aisne, 9 décembre 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du Journal de l'Aisne, 9 décembre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 1 p. (149r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au rédacteur du Journal de l'Aisne, 9 décembre 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47524>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 décembre 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Journal de l'Aisne \(Laon, 1808-1927\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin reproche au *Journal de l'Aisne* d'avoir publié le compte-rendu d'un arrêt de la cour de Cassation concernant un homme nommé Godin. Il précise que l'arrêt ne concerne pas Godin de Guise.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Critiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Œuvres citées [Journal de l'Aisne, Laon, 1808-1927](#).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Paris le 9 Décembre 79

Monsieur le Rédacteur,

Le Journal de l'Ami, dans une intention dont ses lecteurs seront juges, a publié Dimanche dernier le compte-rendu d'un arrêt de la Cour de Cassation. Ceux qui ne connaissent, et ils sont nombreux heureusement, savent que cet arrêt ne s'applique pas à Gadin de Guise, Député à l'Assemblée nationale qui vous offre l'expression des sentiments que vous méritez.

Gadin